4. PARTICIPER À LA RECHERCHE MONDIALE

4.6. Financement de la R-D par des bailleurs étrangers

La recherche-développement (R-D) des entreprises peut être financée par des fonds provenant de l'intérieur du pays ou de l'étranger, les bailleurs pouvant aussi bien être des entreprises, des institutions publiques (administration et enseignement supérieur) que des organisations internationales. La R-D financée par des bailleurs étrangers inclut, par exemple, celle qui est exécutée dans le pays par des filiales étrangères si les fonds proviennent de la société mère (étrangère).

Dans l'ensemble, le financement de la R-D par des bailleurs étrangers joue un rôle relativement important dans le financement de la R-D des entreprises. Dans l'UE27, il représentait environ 10 % de la totalité de ce financement en 2006. À cet égard, il semble que le poids des multinationales étrangères dans l'économie et la production intérieure de technologie soit considérable. En Autriche, au Canada, en Hongrie, aux Pays-Bas, en République slovaque et au Royaume-Uni, les fonds d'origine étrangère représentaient 15 %, sinon plus, de la totalité du financement de la R-D des entreprises. Au Chili, en Corée, en Israël, au Japon et en Turquie, ils représentaient en revanche moins de 1 %.

Dans la plupart des pays, les bailleurs étrangers qui financent la R-D des entreprises sont principalement d'autres entreprises. Dans un groupe de 17 pays pour lesquels on dispose de données, la Grèce, le Portugal et la Turquie sont les seuls à avoir notifié que plus de 30 % des fonds proviennent d'organisations internationales (en l'espèce : l'Union européenne), proportion qui diminue régulièrement. L'Espagne est le seul pays à avoir notifié que plus de 10 % des financements d'origine étrangère proviennent d'autres États ou d'établissements d'enseignement supérieur étrangers.

En ce qui concerne les financements provenant d'entreprises, on constate que, dans les pays pour lesquels on dispose de données, les deux tiers environ des fonds d'origine étrangère correspondent à des transferts internes à l'entreprise. Cette forme de financement a représenté plus de 85 % du total au Danemark, en Finlande et en République slovaque, et plus des deux tiers en Autriche, Belgique, Norvège, République tchèque et Suède. En Slovénie, toutefois, plus de 70 % du financement d'origine étrangère de la R-D provient d'entreprises non affiliées.

La mesure des flux de financement de la R-D

La R-D réclame d'importants transferts de ressources entre les unités, les organismes et les secteurs. Pour mesurer et évaluer de façon plus précise les effets des politiques d'innovation et de la mondialisation, il est important de retracer les flux de fonds qui financent la R-D. Selon le *Manuel de Frascati*, il existe deux méthodes permettant de mesurer ces transferts.

On peut se fonder sur les déclarations des exécutants concernant les sommes qu'une unité, un organisme ou un secteur ont reçues ou vont recevoir d'une autre unité, d'un autre organisme ou d'un autre secteur pour l'exécution de la R-D intra-muros pendant une période donnée.

On peut aussi se servir des déclarations des bailleurs concernant les dépenses *extra-muros* qui correspondent aux sommes qu'une unité, un organisme ou un secteur déclare avoir payées, ou s'être engagé(e) à payer à une autre unité, à un autre organisme ou à un autre secteur pour l'exécution de la R-D pendant une période donnée. Il est vivement conseillé d'utiliser la première de ces deux méthodes.

Pour que ce flux financier soit correctement recensé, deux conditions doivent être remplies :

- Il faut qu'il y ait transfert direct de ressources.
- Ce transfert doit être à la fois prévu et réellement utilisé pour l'exécution de la R-D.

Pour plus de précisions concernant l'application de ces critères, voir le Manuel de Frascati.

Sources

OCDE, Base de données sur les principaux indicateurs de la science et de la technologie, juin 2009.

OCDE, Base de données sur la R-D, juin 2009.

Pour en savoir plus

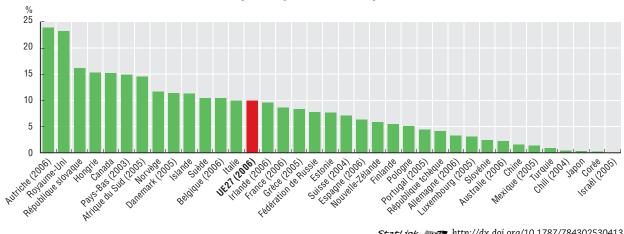
OCDE (2002), Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental, OCDE, Paris, www.oecd.org/sti/manuelfrascati.

4. PARTICIPER À LA RECHERCHE MONDIALE

4.6. Financement de la R-D par des bailleurs étrangers

Financement de la R-D des entreprises par des bailleurs étrangers, 2007

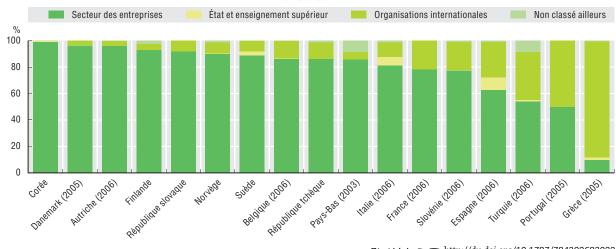
En pourcentage de la R-D des entreprises



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/784302530413

R-D des entreprises financée de l'étranger, 2007

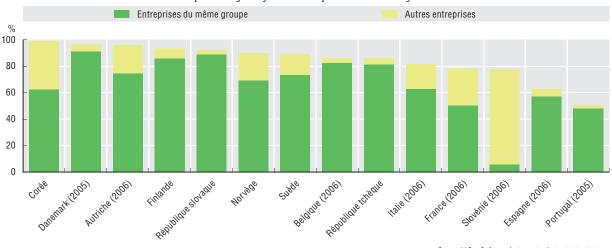
Par bailleur



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/784302683022

Financement de la R-D par des entreprises étrangères, 2007

En pourcentage des financements provenant de l'étranger



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/784303565250



Extrait de:

OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2009

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti scoreboard-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Financement de la R-D par des bailleurs étrangers », dans OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2009, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-50-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

